

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 juillet 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL3

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 9 TER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« n'est pas »

le mot :

« est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est paradoxal que la commission puisse poursuivre les investigations à l'encontre du contribuable en cas de risque de dépérissement des preuves sans accorder le même traitement aux coupables de délit de blanchiment de fraude fiscale. Ces traitements différenciés risquent de délégitimer les poursuites à l'encontre des contribuables.